

JOURNAL OFFICIEL

DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

NUMERO SPECIAL

Matahiti 171
N° 31 - Numera Taac**TE VE'A A TE HAU NO POLYNESIA FARANI**Mahana 31
no Mati 2022

IMPRIMERIE OFFICIELLE — 43, rue des Poilus-Tahitiens - BP 117 - 98713 PAPEETE — Tél. : 40 50 05 80 - Télécopieur (Fax) : 40 42 52 61

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

Pages

Arrêté n° 450 CM du 30 mars 2022 portant fin de fonctions de Mme Sylvia Berteil en qualité de déléguée interministérielle au handicap	2566
Arrêté n° 451 CM du 30 mars 2022 portant nomination de Mme Rauana Morris en qualité de directrice par intérim de la direction des solidarités, de la famille et de l'égalité du 1er avril au 31 mai 2022	2566

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

ARRETE n° 450 CM du 30 mars 2022 portant fin de fonctions de Mme Sylvia Berteil en qualité de déléguée interministérielle au handicap

NOR : IGA22000140AC

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 23-2018 APF/SG du 18 mai 2018 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 650 PR du 23 mai 2018 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la loi du pays n° 2021-31 du 27 juillet 2021 portant modification de la délibération n° 2016-38 APF du 26 mai 2016 modifiée relative aux agents publics occupant des emplois fonctionnels et relatif aux délégués interministériels ;

Vu la délibération n° 2016-38 APF du 26 mai 2016 modifiée relative aux agents publics occupant des emplois fonctionnels ;

Vu l'arrêté n° 1420 CM du 30 juillet 2021 relatif aux modalités de fonctionnement des délégués interministériels ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 30 mars 2022,

Arrête :

Article 1er.— Il est mis aux fonctions de Mme Sylvia Berteil en qualité de déléguée interministérielle au handicap, à compter du jeudi 31 mars 2022 au soir.

Art. 2.— L'arrêté n° 1509 CM du 5 août 2021 portant nomination de Mme Sylvia Berteil en qualité de déléguée interministérielle au handicap est abrogé.

Art. 3.— Le présent arrêté sera notifié à Mme Sylvia Berteil et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 30 mars 2022.
Edouard FRITCH.

ARRETE n° 451 CM du 30 mars 2022 portant nomination de Mme Rauana Morris en qualité de directrice par intérim de la direction des solidarités, de la famille et de l'égalité du 1er avril au 31 mai 2022

NOR : DAS22000142AC

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du ministre du travail, des solidarités et de la formation, en charge de la condition féminine, de la famille et des personnes non autonomes,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 23-2018 APF/SG du 18 mai 2018 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 650 PR du 23 mai 2018 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 419 CM du 15 mars 2018 portant création et organisation de la direction des solidarités, de la famille et de l'égalité ;

Vu l'arrêté n° 359 CM du 11 mars 2022 portant fin de fonction de Mme Valérie Hong Kiou en qualité de directrice des solidarités, de la famille et de l'égalité ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 30 mars 2022,

Arrête :

Article 1er.— Mme Rauana Morris est nommée en qualité de directrice par intérim de la direction des solidarités, de la famille et de l'égalité à compter du 1er avril au 31 mai 2022.

Art. 2.— Le ministre du travail, des solidarités et de la formation, en charge de la condition féminine, de la famille et des personnes non autonomes, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Mme Rauana Morris et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 30 mars 2022.
Edouard FRITCH.

Par le Président de la Polynésie française :

*Le ministre du travail,
des solidarités et de la formation,*
Virginie BRUANT.